

Rapport de Projet Tutoré en Hygiène Sécurité Environnement



Organisation de la solidarité et l'entraide intercommunale face aux risques majeurs

Enquête auprès des communes de la Métro



Laetitia Bardo
Anne Davy
Corentin Gérard
Antoine Gilot

PRIHSE 3

Carole Guignard
Charlotte Magagnin
Céline Uthurralt

2008 / 2009

Sommaire

Remerciements	2
Introduction	3
I. ACTEURS ET REGLEMENTATION DE LA GESTION DES RISQUES MAJEURS	4
1. LES ACTEURS	4
1.1 L'IRMa.....	4
1.2 La Métro	4
1.3 Les 26 communes.....	5
2. LA GESTION DES RISQUES MAJEURS	5
II. ETUDES DE DIFFERENTES INTERCOMMUNALITES.....	8
1. PRESENTATION DES INTERCOMMUNALITES ETUDIEES.....	8
2. LES ACTIONS	9
III. DEROULEMENT DU PROJET	11
1. L'ENQUETE.....	11
1.1 Etat des lieux	11
1.2 Questionnaire.....	11
1.3 Rencontre avec les communes.....	12
2. METHODES D'ANALYSE DES DONNEES	12
1.1 Retranscription des données.....	12
1.2 Valeurs numériques des données	15
IV. RESULTATS ET ANALYSE.....	17
1. ANALYSE DES DONNEES DES 18 COMMUNES.....	17
2. ANALYSE DES RESULTATS EN FONCTION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE	20
3. ANALYSE DES RESULTATS EN FONCTION DE LA TAILLE DES COMMUNES.....	22
V. PROPOSITIONS.....	25
Conclusion.....	28
Bibliographie	29
Table des illustrations	30
Lexique	31
Liste des annexes	32

Remerciements

Nous tenons à remercier :

M. De Choudens, Président de l'IRMa, pour nous avoir permis de réaliser ce projet et pour ses conseils,

Mme Marion Hebert, Ingénieur sécurité, notre tutrice durant le projet, pour son suivi et ses conseils,

Mme Laurence Cassagne, Ingénieur Sécurité, pour les informations et documents qu'elle nous a fournis,

Ainsi que l'ensemble des élus et agents qui nous ont accordé de leur temps pour répondre à nos questions et faire part de leurs expériences.

Introduction

Les responsabilités des élus en matière de gestion des risques majeurs sont importantes : travaux de protection, maîtrise de l'urbanisation, information préventive à la population, organisation en cas d'évènement majeur... La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 renforce les obligations du maire, notamment par l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes soumises à un risque majeur (Plan Particulier d'Interventions PPI ou Plan de Prévention des Risques Naturels PPR approuvés).

Actuellement, les intercommunalités prennent de plus en plus de compétences et de moyens, que ce soit dans le cadre des risques ou dans d'autres domaines. Cependant, aucune obligation réglementaire n'est faite aux établissements intercommunaux de participer à la prévention des risques majeurs en France. Seule la loi du 13 août 2004 offre la possibilité aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de mettre en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

En 2008, l'Institut des risques majeurs (IRMa) a initié une action visant

- À recenser les bonnes pratiques et expériences en matière de solidarité et d'entraide intercommunale ;
- À effectuer la synthèse de ces pratiques et à en tirer un recueil des missions qui pourraient être assurées par les intercommunalités qui auraient la volonté de s'impliquer dans ces domaines.

En tant qu'étudiants en 3^{ème} année d'école d'ingénieur à Polytech'Grenoble en Prévention des risques Hygiène Sécurité Environnement, l'IRMa a sollicité notre aide pour la réalisation d'un projet intitulé « Organisation de la solidarité et l'entraide intercommunale face aux risques majeurs – Enquête auprès des communes de la Métro ». L'objectif est d'identifier les différentes attentes, besoins et propositions des communes en matière de gestion des risques majeurs par la Métro, communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Encadré par Marion Hébert, ingénieur Prévention des Risques, et M De Choudens, Président de l'IRMA, nous avons découpé notre travail en plusieurs axes :

- Réalisation d'un bilan concernant l'état actuel de la prise en compte des risques majeurs et des actions réalisées par les communes de la Métro ;
- Réalisation d'un questionnaire à destination des communes quant à leurs attentes et/ou besoins vis-à-vis de la Métro en matière de gestion des risques majeurs ;
- Entretien avec les agents et élus des communes de la Métro pour leur soumettre le questionnaire ;
- Identification des bonnes pratiques existantes dans les intercommunalités ;
- Analyse des questionnaires ;
- Proposition de solutions en matière de gestions des risques par la Métro.

I. Acteurs et réglementation de la gestion des Risques Majeurs

1. Les acteurs

1.1 L'IRMa

L'IRMa est une association loi de 1901 dont les objectifs sont de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et d'aider les collectivités territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques adaptée notamment par la réalisation d'un PCS et d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

L'association, présidé par Henri de Choudens, est composée d'une équipe de permanents : François Giannoccaro, Directeur - Evelyne Stuber, assistante de direction - Laurence Cassagne et Marion Hébert, ingénieurs sécurité environnement - Sébastien Gominet, géographe et webmaster - Céline Mioni, documentaliste.

Le conseil d'administration se compose aussi de membres, personnes physiques ou morales qui, par nature, sont directement ou indirectement concernés par les buts de l'association :

- Représentants de l'Etat et du Conseil général de l'Isère
- Collectivités locales (communes, établissements publics, ...)
- Organismes de recherche et de formation
- Industriels et entrepreneurs générateurs de risques
- Organisations syndicales
- Associations de protection de l'environnement
- Personnes compétentes

1.2 La Métro



Figure 1 - Image de la Métro

La communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, communément appelée la Métro, est située au centre d'une aire urbaine de près de 400 000 habitants. Depuis 2004, elle regroupe 26 communes autour d'un seul et même objectif : améliorer la vie quotidienne de ses habitants.

La loi impose aux communautés d'agglomération l'exercice de certaines compétences : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville. Dans d'autres domaines, elle octroie des droits mais laisse aux communautés davantage de latitude pour les exercer ou non : voirie, assainissement, eau potable, environnement et action sociale, équipements culturels et sportifs. L'implication de la communauté d'agglomération se mesure dans de nombreux domaines où l'intercommunalité permet de faire à plusieurs et dans l'intérêt de tous, ce qu'une commune ne peut assumer seule.

En 2007, la Métro a poursuivi ses actions en matière d'aménagement du territoire. Parmi elles, on peut noter l'avis donné sur l'instruction et l'exploitation du contenu des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Plans de Prévention des Risques au service de l'exercice des compétences

thématiques de la Métro. En mai 2008, le développement de la connaissance sur les risques naturels via la mutualisation des moyens d'information dans la prévention des risques majeurs a été un projet important pour la Métro.

1.3 Les 26 communes



La Métro regroupe des communes dont la taille et la superficie varient énormément et dont les moyens humains, organisationnels et techniques sont par conséquent très différents.

Le risque majeur est lié à un événement d'origine naturel ou technologique potentiellement dangereux appelé aléa (inondations, rupture de barrage, glissements de terrain...), dont les effets prévisibles mettent en jeu un grand nombre de personnes, provoquent des dommages importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

Carte 1 : les 26 communes de la Métro

Au début du projet, un bilan de l'état actuel de la prise en compte des risques majeurs et des actions réalisées par les communes de la Métro a été effectué. A l'issue de ces recherches, les risques naturels et technologiques présents au sein des 26 communes ont été identifiés :

- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain
- Risque séisme
- Risque industriel
- Risque feu de forêt
- Risque rupture de barrage
- Risque avalanche
- Risque transport de marchandises dangereuses
- Risques chutes de pierres et de blocs
- Risque chutes de neige abondante
- Risque de crues torrentielles
- Risque de tempête
- Risque nucléaire

2. La gestion des risques majeurs

Dans les médias, une place de plus en plus large est accordée aux risques et aux catastrophes. Les risques majeurs en France ont deux caractéristiques : une fréquence relativement faible sur une échelle de temps longue. Cela a des répercussions importantes sur leur perception. On les oublie vite et leur prise en compte pose des problèmes de communication. Leur gravité est souvent forte car le territoire est peuplé et très urbanisé.

Aujourd'hui, les réformes ne peuvent être mises en place sans une volonté politique forte. Le problème qui se pose à l'heure actuelle est une importante disparité dans l'implication des communes.

Rôle du préfet

Le Préfet informe les maires concernés des risques affectant le territoire de leur commune. Il établit notamment un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Il élabore aussi les PPI barrages, industriels (SEVESO) et nucléaires.

Concernant les risques naturels, le Préfet fait établir par ses services spécialisés, pour chaque commune concernée, un PPR qu'il notifie au maire, après approbation à l'issue d'une procédure d'agrément qui comporte une délibération du conseil municipal et une enquête publique. Les PPR présentent un zonage des lieux exposés aux risques en les classant soit en zones rouges (constructions interdites), soit en zones bleues (constructions autorisées sous conditions principalement techniques), soit en zones blanches (constructions sans contraintes concernant les risques).

Concernant les risques technologiques, l'Etat élabore et met en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). L'objectif du PPRT est d'agir sur l'urbanisation existante, maîtriser l'urbanisation future et réduire le risque à la source dès que la situation l'exige autour des installations classées AS (Autorisation avec Servitudes). Sa finalité est de protéger les personnes.

Rôle du maire

Le maire a la responsabilité de transmettre à ses administrés tous les éléments d'information sur les risques existants sur sa commune. Il a notamment la charge d'élaborer le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), à partir du DDRM et des documents transmis par la Préfecture.

Le maire est directeur des opérations de secours :

- Dès qu'un événement important survient sur sa commune (Art. L 2212 CGCT)
- Tant qu'il a les moyens de faire face
- Tant que cela ne dépasse pas les limites communales

En cas d'évènement majeur qui se produirait sur sa commune, le maire est le directeur des opérations de secours tant que le Préfet ne prend pas cette direction. Dans un premier temps, en vertu de ses pouvoirs de police municipale (Art. L. 2212 du CGCT), le maire doit prendre les premières mesures conservatoires en fonction de ses moyens, pour protéger la population et les biens. Parfois, il agit en soutien du Préfet sous les ordres de celui-ci.

En cas d'évènement qui nécessite le déclenchement du PPI (accident industriel, rupture de barrage...), le maire, sous les ordres du Préfet, doit assurer certaines missions (répercussion de l'alerte, évacuation, hébergement...) qui ont été définies dans ces PPI.

Par ailleurs, selon la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, le PCS "regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population".

Le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 (dispositifs ORSEC).

D'après l'article 13 de la loi du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile, les PCS sont obligatoires pour les communes soumises à un PPR prévisible approuvé et celles comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'intervention. Mais rien n'empêche les communes non pourvues d'un PPR ou d'un PPI, mais soumises à un risque avéré, de réaliser leur PCS.

II. Etudes de différentes Intercommunalités

L'intercommunalité se traduit par la définition d'un projet commun de développement urbain et d'aménagement d'un territoire. L'intégration des risques majeurs dans ce projet paraît inévitable. Ainsi, les structures communautaires sont obligées de composer avec les risques présents sur leur territoire. Une bonne connaissance de ces risques est donc un pré-requis.

L'aléa possède ses propres limites territoriales et celles-ci ne s'accordent pas aux limites communales. Ainsi, quand un risque survient, ce sont souvent des habitants d'un même bassin de population qui peuvent être touchés. Dans le cas d'une crue, c'est tout le linéaire du cours d'eau qui peut être inondé, impliquant très fréquemment plusieurs communes.

D'autre part, dans les modes de vie actuels, les communes où s'exerce l'activité professionnelle sont souvent différentes de celles de la vie domestique. Ainsi, il semble important de considérer les risques au sein d'un bassin de vie. Il s'agit donc d'une thématique aux enjeux supra-communaux.

1. Présentation des Intercommunalités étudiées

Quatre structures intercommunales ont été contactées : les communautés urbaines de Nantes (Nantes métropole) et de Dunkerque (Dunkerque Grand Littoral), les COmmunautés D'Agglomération du Havre (CODAH) et de Poitiers. Ces EPCI font figures d'exemple dans ce champ d'application et sont souvent cités comme référence. Chacun ont leurs propres spécificités et caractéristiques.

Tout d'abord, un point commun regroupe ces 4 EPCI : la survenance d'un événement majeur de grande ampleur a été à l'origine d'un intérêt communautaire sur les risques majeurs.

- Nantes : incendie d'un dépôt d'engrais (1987) ;
- Le Havre : un accident technologique entraîne la libération de styrène. Mauvaise réaction du chef d'établissement qui évacue ses élèves au lieu de respecter le confinement prôné (1986) ;
- Dunkerque : une pollution maritime provoque l'arrivée de pétrole sur les côtes du littoral de la ville et ses environs (2003) ;
- Poitiers : glissement de terrain, accident mineur, qui aurait pu devenir majeur (voie ferrée avec TMD).

Des statuts différents existent selon les EPCI : CODAH, Nantes Métropole et la communauté d'agglomération de Poitiers ont opté pour l'adoption d'une compétence.

La communauté urbaine de Dunkerque a créé la « mission risques majeurs et environnement industriel » : une cellule d'accompagnement et de conseil. Les services sont généralement de taille variée (3 à 10 personnes) et traitent parfois non seulement de la problématique des risques majeurs mais aussi des pollutions.

2. Les actions

Les actions mises en place sont relativement similaires avec pour thématiques récurrentes la prévention des risques et la gestion des crises. Leurs initiatives ont été unanimement bien reçues par les différents services de l'Etat en charge des risques majeurs (Sécurité Civile, DRIRE, DDE...).

La connaissance et la caractérisation des risques

La cartographie, sur support du Système d'information géographique (SIG), est réalisée. Cela permet, d'intégrer ces risques dans les documents d'urbanisme. A Dunkerque, par exemple, l'ensemble des réseaux sol, hors sol et sous-terrain (assainissement, téléphone, électricité, gaz...) ont été cartographiés, formant un outil décisionnel en cas de crise.

L'information préventive

Cette information peut s'adresser à deux types de public. Les intercommunalités de Nantes, le Havre et Dunkerque ont tout d'abord organisé des stages, des réunions ou des formations à l'attention des élus et des services techniques dans le but de sensibiliser ces acteurs, et de rappeler leurs obligations.

Ces quatre EPCI réalisent également des missions pour l'information préventive des populations. Celle-ci peut prendre différentes formes. Au sein des intercommunalités de Nantes et Poitiers, un DICRIM communautaire a été réalisé. Les communes membres partageant les mêmes risques, il a été choisi de réaliser un document unique d'information à destination des populations. Le DICRIM étant par définition un document communal, l'accord préalable des services de l'Etat à été requis. A Dunkerque et au Havre l'information préventive consiste en la diffusion de plaquettes aux habitants des communes. Un thème précis est choisi dans ces plaquettes : le risque industriel à Dunkerque, le dispositif d'alerte au Havre.

La gestion de crise

La communauté d'agglomération de Poitiers a opté pour l'élaboration de Plans InterCommunaux de Sauvegarde (PICS). La gestion du risque relevant de la responsabilité du maire, chaque commune recense les risques présents sur son territoire et élabore sur cette base son propre PCS. Les plans sont établis par risque. Dans un second temps et lorsque l'ensemble des PCS ont été établis pour un même risque, les différents PCS sont mis en commun au niveau intercommunal afin d'établir un PICS. Celui-ci permet de gagner en cohérence tant en matière de prévention que d'action. En pratique, lorsqu'un événement apparaît, le dispositif du PCS est mis en application. Si l'évènement dépasse les limites et les capacités des communes, le PICS est activé. Des moyens ont également été mutualisés. La communauté d'agglomération de Poitiers dispose de matériel propre (dont de la logistique lourde) et peut mettre celle-ci à disposition du préfet en cas de crise. Elle dispose notamment de différentes listes, remises à jour annuellement, de personnes à contacter en cas de crise (interprètes, cuisiniers pour la restauration d'urgence, lieux pour évacuer les populations, lieux d'hébergement et leurs caractéristiques selon les populations hébergées, sachets de soupe stockées...). De plus, il existe une cellule de crise intercommunale au sein de laquelle le rôle de chacun (techniciens, élus, population, hôtels, services de secours...) est précisément défini et

délimité. La communauté de Poitiers dispose d'un coordinateur qui se déplace et fait remonter les informations aux acteurs concernés. Un système d'astreinte est également prévu.

Enfin, l'alerte est un point de réflexion de ces EPCI. A Nantes et Dunkerque, des problèmes de réception de l'alerte des sirènes du réseau national d'alerte et des sirènes des établissements soumis à des PPI ont montré des défaillances. Les intercommunalités se sont donc penchées sur cette thématique. L'installation de nouvelles sirènes en complément de celles du réseau national d'alerte est envisagée à Nantes Métropole. La CODAH est chargée de mettre en place le centre intégré de gestion de l'alerte de l'estuaire de la Seine. Pour cela, 42 sirènes, reliées en réseau, ont été installées sur ce territoire.

III. Déroulement du projet

Pour qu'elle soit la plus efficace possible, l'enquête est divisée en plusieurs étapes : un état des lieux préliminaire, l'élaboration d'un questionnaire et les rencontres avec les communes.

1. L'Enquête

1.1 Etat des lieux

Cet état des lieux permet d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels sont exposées les communes de la Métro. En partenariat avec l'IRMa, il a été décidé que le tableau synthétique rendant compte de cet état des lieux préliminaire devait contenir les rubriques et sous-rubriques suivantes :

- Données générales : nombre d'habitant, superficie, maire de la commune ;
- Personnes en charge de la gestion des risques majeurs : élu et agent ;

- Risques majeurs auxquels la commune est soumise : naturels et technologiques ;
- Gestion des risques majeurs : PCS, DICRIM ;
- Plans de Prévention : PPRt, PPRn, PER, PSS ;
- Données de connaissance du risque : DCS, PAC, PPI ;
- Risque Industriel : Seveso seuil haut ou bas ;
- Commune adhérente à l'IRMa.

Ces rubriques ont pu être remplies grâce à différentes sources, dont les sites internet de la Métro, ceux des communes concernées, celui de l'IRMa et enfin le Portail des Risques Majeurs (PRIM). Ce tableau synthétique achevé, il a été complété et validé par la tutrice de ce projet, Marion Hébert.

1.2 Questionnaire

Le but de ce questionnaire est de déterminer quelles sont les attentes des communes de la Métro quant à une solidarité intercommunale face à la gestion des risques majeurs et quels sont les volets de la gestion des risques majeurs que la Métro pourrait prendre en charge. Les questions sont donc orientées sur ces volets tant dans le domaine de la prévention que celui de la gestion de crise : les outils à la disposition des communes (PCS, assistance juridique...), les études pour mieux connaître les risques, l'information aux populations (DICRIM, réunions publiques...), la mise en réseau des acteurs concernés, le retour d'expérience, la mutualisation des moyens, l'organisation de la solidarité intercommunale.

Pour élaborer ce questionnaire, une étude préalable des documents de l'IRMa sur les risques majeurs et une recherche sur les exemples existants de gestion intercommunale en France est nécessaire.

Le questionnaire se compose alors de six parties, qui doivent amener les personnes interrogées (agents et/ou élus) à compléter les informations déjà obtenues, à exprimer leur vision de la gestion des risques majeurs dans une intercommunalité et finalement à formaliser leurs attentes

vis-à-vis de la Métro sur cette gestion. Les quatre premières parties (informations générales, PCS, information préventive et système d'alerte) permettent la mise à jour des données récoltées lors de l'étude préliminaire et celles fournies par l'IRMa. La cinquième partie est réservée au but de l'étude : le rôle de l'intercommunalité face aux risques majeurs. La dernière partie laisse la place aux remarques et suggestions supplémentaires des communes.

1.3 Rencontre avec les communes

Grâce aux données de l'IRMa, il a été possible pour certaines communes de contacter directement les agents et élus en charge des risques majeurs afin d'obtenir un entretien. Le cas échéant, la prise de contact passe d'abord par le secrétariat d'accueil des mairies.

Cette phase d'appel des communes et de prise de rendez-vous est effectuée durant le mois de janvier 2009.

Par ailleurs, le questionnaire est envoyé par mail, avant l'entretien, aux personnes qui seront présentes. Cet envoi préalable facilite l'échange avec les communes par la suite. En effet, certaines questions nécessitent des recherches ou des réflexions. L'entretien se déroule de la manière suivante : à la mairie de la commune, les interlocuteurs rencontrés, par deux étudiants, sont soit l'agent en charge (ou son délégué), soit l'élu en charge et plus rarement, l'élu et l'agent. Le questionnaire est revu et commenté au fil de la rencontre, créant alors un véritable échange avec les représentants de la gestion des risques majeurs au sein de la commune.

Durant les mois de Janvier et Février, au total 15 communes de la Métro ont été rencontrées. Pour les autres communes, le contact ou l'entretien ayant été impossible, l'IRMa a alors envoyé un courrier en y joignant le questionnaire. Trois questionnaires remplis supplémentaires ont alors été renvoyés. Vous trouverez en annexe un détail des personnes rencontrées dans chaque commune.

2. Méthodes d'analyse des données

Suite aux entretiens avec les communes et les retours par courrier, un total de 18 questionnaires est à analyser. Pour cela, la méthode employée comporte 2 étapes :

- retranscription des réponses sous forme informatique sur un tableau Excel
- réalisation de statistiques.

1.1 Retranscription des données

Le questionnaire est retranscrit sur tableur Excel suivant les catégories de question issue du questionnaire. Ainsi, figurent en premier lieu les informations générales sur les communes et les risques auxquels elles sont soumises, notamment les risques les plus difficiles à gérer. Ensuite, le tableau aborde la problématique du PCS, l'information des populations et les systèmes d'alerte. Pour finir, il s'agit de la retranscription de l'aide de l'intercommunalité en matière de prévention et de gestion de crise. La trame de ce tableau se présente de la manière suivante :

Informations générales		Risque		PCS			Système d'alerte			Domaine de la prévention			Domaine de la gestion de crise				
Taille de la commune	Zone géographique	Feu de forêt	...	Risque le plus difficile à gérer	PCS	DIC RIM	Réunion publique	Système d'alerte	Alerte en masse	...	Test SA	Etudes spécialisées ou expertises	...	Travaux de protection	Mutualisation des moyens	...	Système d'alerte
Seyssins																	
Claix																	
Vif																	

Tableau 1 : Trame du tableau d'analyse des données

Les questions analysées ici sont essentiellement des questions fermées oui/non ou des questions à choix multiples. La retranscription de ce type de questions consiste donc principalement à lister les choix proposés et cocher par commune les réponses données, comme dans l'exemple suivant :

	Domaine de la gestion de crise				
	Mutualisation des moyens	Système d'alerte	Organisation de la solidarité intercommunale	Retour d'expérience	autres
Eybens	x	non	x	x	
Sassenage	non	non	x	non	

Tableau 2 : exemple du remplissage du tableau de données dans le domaine de la gestion de crise

Cependant, le questionnaire comporte aussi des questions ouvertes qu'il convient d'analyser avec soin. C'est le cas des questions 5.1, 5.2 et 6, à savoir :

5.1. Comment pensez vous que l'intercommunalité puisse vous aider dans la gestion des risques majeurs ?

5.2. Souhaiteriez-vous la création d'un groupe de travail intercommunal pour l'organisation du soutien possible de l'intercommunalité dans ces domaines ?

6. Observations/suggestions

Le traitement de la question 5.2 s'est avéré plus facile que prévu puisque les communes n'ont répondu que par oui ou par non. Le traitement de cette question a donc été groupé dans la partie Domaine de la prévention du tableau ci-dessus. Mais pour les deux autres la retranscription s'est déroulée comme suit :

- retranscription fidèle des réponses ;
- tri et analyse des différentes réponses obtenues pour créer des catégories type de réponse ;
- classification des réponses brutes dans les catégories créées.

Ainsi, on a d'abord obtenu un premier tableau de ce type, où figure en gras les différentes catégories créées :

	Aide de l'intercommunalité	Création d'un groupe de travail intercommunal	Observations /suggestions
Eybens	Mutualisation, coordination	oui	Aide surtout en cas de rupture de barrage ou de crue Isère/Drac.
Fontaine	Entraide des services communaux Documents communs (dicrim, pcs) Equipe d'astreinte intercommunale Mutualisation, coordination, Gestion et regroupement des communes ayant les mêmes risques communs (achat groupés)	oui	L'autorité doit rester à la commune Chiffrer les coûts pour chaque commune, car la mutualisation permettrait de diminuer les coûts. Pour les déménagements d'une commune à l'autre, les habitants gardent leurs repères avec une gestion intercommunale.
Fontanil-Cornillon (Le)	Aide technique de spécialistes pour PCS Financement	oui	Financement ou aide pour: - travaux pour diminuer le risque de crue torrentielle

Tableau 3 : Exemple du compte tenu du tableau des données pour les questions ouvertes

Les différentes catégories créées sont :

Catégorie	Définition
Mutualisation, coordination	Mutualisation des moyens de secours et logistiques (hébergement, restauration), coordination des acteurs de la gestion des risques
Financement	Aide au financement de travaux de protection, de travaux de réduction des risques, aide à l'investissement de systèmes d'alerte et de systèmes d'appels en masse
Aide technique	Aide d'expert, de technicien pour la mise en place du PCS
Gestion de la documentation et information à la population	Gestion des documents, archivage, mise à jour, impression, distribution
Echange d'expérience	Connaissance de la façon dont sont gérés les risques majeurs dans les autres communes, coordination des PCS
Documents communs	Réalisation de DICRIM ou PCS communs
Implication dans la gestion des PPRT	Aide de la Métro pour les communes à ce sujet car les services de l'Etat n'ont pas une approche assez pratique (expropriation et relogement)
Gestion et regroupement des communes par risques communs	Gestion des risques majeurs en regroupant les communes qui sont soumises aux mêmes risques, investissement commun (achats groupés) économique
Regroupements des communes par zone géographiques	Gestion des risques majeurs par zone géographique

Tableau 4 : Explication des thèmes retenus

Puis, pour faciliter par la suite l'élaboration des statistiques, il a été édité un deuxième tableau où les réponses des communes se présentent comme des choix parmi les catégories de réponse ci-dessus (comme pour la retranscription des QCM précédemment).

Rôle possible de l'intercommunalité	Mutualisation, coordination	Financement (travaux, systèmes d'alerte)	Aide technique	Gestion de la documentation et information à la population	Echange d'expérience (coordination PCS)	Documents communs (dicrim, pcs)	Implication dans la gestion des PPRT	Gestion et regroupement des communes ayant les mêmes risques communs (achat groupés)	Regroupements des communes par zone géographiques
Eybens	X								
Fontaine	X					X		X	
Fontanil-Cornillon (Le)		X	X						

Tableau 5 : Retranscription des données qualitatives en données quantitatives

1.2 Valeurs numériques des données

Les données récoltées et retranscrites sont ensuite quantifiées, sous forme de tableau comme suit :

	Oui		Non		Rien		Total	
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
Etudes spécialisées ou expertises	8	44%	9	50%	1	6%	18	100%
Assistance juridique	7	39%	10	56%	1	6%	18	100%
Travaux de protection	9	50%	8	44%	1	6%	18	100%
Information à la population	11	61%	6	33%	1	6%	18	100%
Veille documentaire	6	33%	10	56%	2	11%	18	100%
Mise en réseau des acteurs	10	56%	7	39%	1	6%	18	100%
Centre de formation	5	28%	11	61%	2	11%	18	100%
Rédaction ou aide à la rédaction des	5	28%	12	67%	1	6%	18	100%
autres	6	33%	10	56%	2	11%	18	100%

Tableau 6 : Analyse des données

Ce tableau est donné à titre d'exemple, il concerne uniquement l'analyse des données de la catégorie de question « domaine de la prévention », un tableau existe pour chaque catégorie : Risques majeurs, domaine de la gestion des risques,....

Signification des données :

« OUI » : réponse cochée dans le questionnaire.

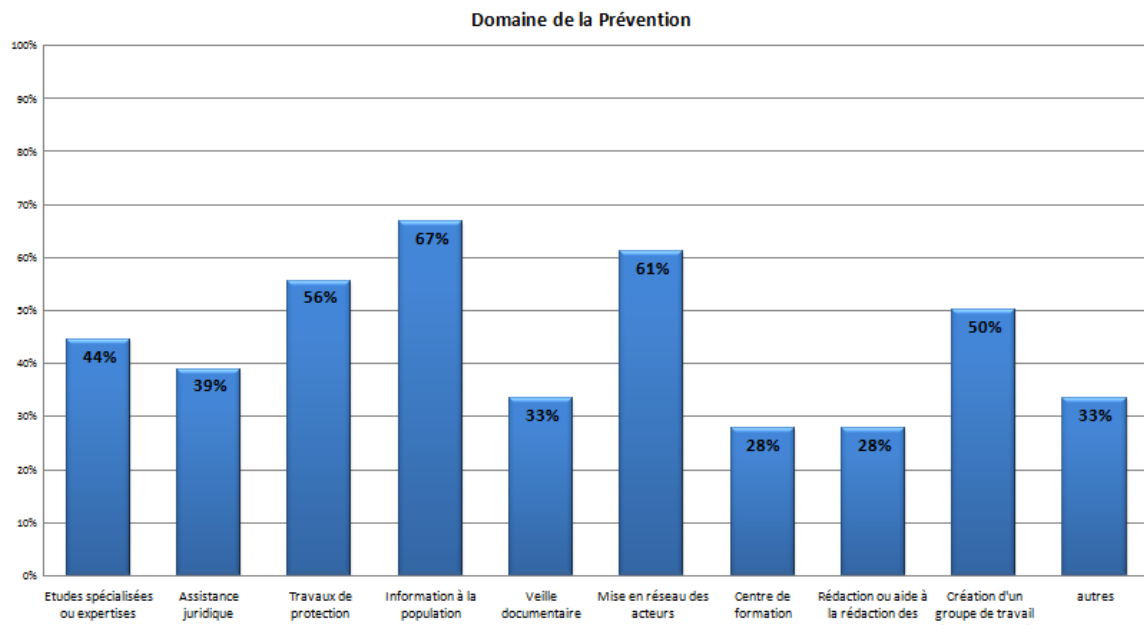
« NON » : réponse non cochée dans le questionnaire

« Rien » : Sans réponse

« Total » : permet de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur dans les valeurs inscrites.

La division de la « valeur » par le nombre total de communes ayant répondu au questionnaire permet d'obtenir le pourcentage.

Ces tableaux sont ensuite retranscrits sous forme de graphique pour faciliter la lecture et la comparaison des données. Seuls les pourcentages « OUI » sont représentés pour ne pas surcharger le graphique.



Graphique 1 : Exemple de graphique de retranscription des données

Cette méthode d'analyse est non seulement appliquée pour l'interprétation des données globales, mais aussi aux données triées par situation géographique et taille des communes.

IV. Résultats et analyse

1. Analyse des données des 18 communes



Les données des 18 communes ayant rempli le questionnaire ont été retranscrites quantitativement, afin de faire ressortir les données pertinentes. Ainsi, ces résultats sont une base pour l'établissement de propositions.

Carte 2 : Les 18 communes ayant répondu au questionnaire

Risques Majeurs

Le graphe suivant permet de faire ressortir les risques les plus présents dans l'agglomération grenobloise.

Les plus recensés dans les diverses communes interrogées sont : mouvement de terrain, séisme, inondation de plaine, crues torrentielles, risques industriels, rupture de barrage et TMD.

Parmi les communes ayant répondu au questionnaire, les **risques majeurs les plus recensés** sont :

Les mouvements de terrain (18 communes), qui regroupent :

- les glissements de terrain (déplacements lents d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface rupture plane ou courbe. L'eau et la pente sont les principaux facteurs d'apparition de ces phénomènes).
- Les chutes de blocs et éboulements
- les effondrements

Les mouvements de terrain sont communs à de nombreuses communes de la Métro puisque l'agglomération est entourée de montagnes. Pour parer à ces risques, des protections sont mises en place et des purges sont effectuées sur les falaises.

Concernant le risque sismique (18 communes), des failles non repérées précédemment par les géologues car ne produisant pas de rupture en surface ont été découvertes. C'est notamment le cas de la faille de Belledonne qui est responsable de nombreux séismes dans la région grenobloise. Cette faille suit le bord occidental du massif du même nom. Si aucun séisme violent n'est répertorié, l'activité y est régulière : plusieurs séismes ont été enregistrés du côté de Laffrey dont le plus important a atteint la magnitude de 3.5 en 1999. Le séisme de Lancey (2.9) survenu en 2003 à l'autre extrémité de la faille sert d'ailleurs de référence pour estimer, sur la base de calculs numériques, les dégâts que pourrait produire un séisme plus important dans la région.

Le risque d'inondation de plaine (17 communes) est dû aux deux principales rivières de l'agglomération grenobloise : le Drac d'une part et l'Isère d'autre part. Les crues se produisent lorsque les capacités de rétention des digues sont dépassées. Ce sont donc des crues lentes. La nappe phréatique étant peu profonde, des risques de remontées de nappe sont également à craindre sur l'agglomération grenobloise.

Le risque rupture de barrage (16 communes) est dû à l'existence des barrages du Monteynard, Sautet, Notre-Dame de Commiers, Grand Maison, Roseland, Bissorte et Tignes aux alentours de l'agglomération grenobloise. Les grands ouvrages hydrauliques font l'objet d'une auscultation permanente par l'exploitant. La mesure en continu des paramètres liés aux déformations du barrage permettent de déceler les premiers signes de " fatigue anormale " de l'ouvrage plusieurs jours (environ une semaine) avant sa rupture. En conséquence l'hypothèse d'une rupture brusque et inopinée peut être considérée comme négligeable. Cependant, ses conséquences seraient considérables du fait des enjeux économiques et démographiques sur l'agglomération.

La région grenobloise possède la particularité de concentrer dans un espace restreint, un tissu industriel développé, notamment dans le domaine de la chimie, de nombreux axes de communication ainsi qu'une forte densité de population ce qui explique la présence du risque lié au transport de matières dangereuses (ferroviaire, routier ou par canalisation) dans l'ensemble des communes de la Métro.

Pour les communes, les **risques majeurs considérés comme étant les plus difficiles à gérer** sont :

- Rupture de barrage : il s'agit du risque le plus cité, par 6 des 16 communes exposées à ce risque. Cela provient du fait que ce risque est peu prévisible, fortement présent sur l'agglomération et les moyens pour y parer sont difficiles à mettre en œuvre. En effet, le temps de réaction une fois le risque survenu est très court et les dégâts matériels et humains conséquents.
- Crues torrentielles : cité par 3 communes sur 16 concernées, ce risque est difficile à gérer de par sa prévision difficile, la rapidité du phénomène et l'ampleur des conséquences. Cependant des moyens de prévention et de protection peuvent être mis en œuvre. Mais ces structures restent coûteuses.
- Séisme : 3 communes sur 18. La difficulté de la gestion de ce risque provient du peu de connaissances des communes en matière de protection de la population, surtout qu'à ce jour, un séisme d'une grande intensité n'a pas été recensé.
- Mouvements de terrains/chutes de blocs : 3 communes sur 18. Des moyens efficaces de prévention existent mais la gestion est difficile car elle nécessite des investissements importants.

Remarque : Le risque avalanche concerne uniquement 5 communes mais est considéré comme le plus difficile à gérer par 2 de ces communes.

Gestion du PCS

On remarque que 78% des communes interrogées disposent d'un PCS. Pour les 4 communes restantes (22%), 3 ont leur PCS en cours ou en projet. Globalement, l'état de réalisation des PCS est positif et les communes semblent bien sensibilisées à cette obligation.

En revanche, aucune commune n'a mis en place une réserve communale. Suite aux entretiens, il semblerait qu'il y ait un manque général de connaissances de la définition et du fonctionnement des réserves communales.

En ce qui concerne les DICRIM, 78% des communes l'ont distribué à leur population et parmi les 4 communes manquantes, 2 DICRIM sont en cours. Il n'y a pas de correspondance entre les communes ayant un PCS et celles ayant distribué un DICRIM.

Actuellement peu de communes (33%) réalisent des réunions publiques d'information.

Systèmes d'alerte

A priori, une seule commune ne posséderait aucun système d'alerte. Cependant, d'une manière générale chaque commune possède plusieurs moyens pour alerter sa population, par exemple : équipements mobiles d'alerte, porte voix, medias, sirène...

Seulement 22% disposent d'un système d'appel en masse.

Domaine de la prévention

La demande des communes envers l'intercommunalité en termes de prévention s'oriente principalement autour de 4 axes :

- Information à la population (67%)
- Mise en réseau des acteurs (61%)
- Travaux de protection (56%)
- Création d'un groupe de travail intercommunal (50%)

Domaine de la gestion de crise

Pour la gestion de crise, les communes souhaiteraient que l'intercommunalité intervienne dans tous les domaines proposés dans le questionnaire. Cependant, l'organisation de la solidarité intercommunale ressort en priorité.

Suggestions des communes

Ces résultats correspondent à l'analyse des questions ouvertes du questionnaire où les communes pouvaient faire part de leurs suggestions. Ainsi, les points qui ressortent le plus sont :

Mutualisation et coordination : cette catégorie reprend les idées de mutualisation des moyens, d'organisation de la solidarité intercommunale et la mise en réseau des acteurs.

Financement (des travaux et des systèmes d'alerte) : cette option n'était pas proposée dans le questionnaire mais plusieurs communes sont en demande.

Gestion de la documentation et information à la population : cette catégorie reprend les idées d'information à la population et de veille documentaire.

Gestion et regroupement des communes par risques communs.

On constate alors une certaine cohérence entre les propositions faites aux communes et leurs suggestions.

Les propositions de gestion des risques majeurs au niveau de l'intercommunalité sont élaborées à partir de l'ensemble des observations ci-dessus.

2. Analyse des résultats en fonction de la zone géographique

Lors des entretiens réalisés, des communes ont exprimé à plusieurs reprises l'idée de s'organiser conjointement avec les communes voisines. Les risques sont souvent similaires pour des communes situées dans la même zone géographique, ce qui peut impliquer une organisation conjointe.

Suite à cette réflexion, il a été décidé d'aborder l'interprétation des résultats en effectuant un découpage géographique. Quatre zones ont été définies :

- zone sud qui rassemble 6 communes (bleu)
- zone nord qui rassemble 6 communes (orange)
- zone nord-est qui rassemble 6 communes (vert)
- zone centre qui rassemble 8 communes (jaune)



Carte 3 : Découpage en zone géographique

Compte-tenu des retours que nous avons eus, certains résultats sont difficilement exploitables. En effet, on se rend compte aisément sur les cartes de la Métro qu'il manque des

réponses pour certaines zones géographiques. En effet, dans la zone Nord, nous n'avons pu récolter que 50% des informations, au Centre, un peu plus de 60% et au Nord-est, près de 70%. Seules les données concernant le Sud de l'agglomération sont complètes.

Cependant, les graphiques ci-dessous permettent de dégager quelques axes de réflexion.

Gestion du PCS

On remarque que les communes du sud de la Métro sont moins avancées dans la gestion du PCS : seulement 50% de ces communes ont réalisé leur PCS, seulement 67% d'entre elles ont un DICRIM et moins de 20% ont déjà mis en place une réunion d'information publique.

Systemes d'alerte

La majorité des communes, quelle que soit la zone géographique, est équipée d'un système d'alerte. C'est dans la zone Sud que les systèmes d'appel en masse sont le plus répandu, 50% des communes sont équipées tandis que sur le reste de l'agglomération, le pourcentage est nul ou très faible.

Domaine de la prévention

Les communes du Sud ne semblent pas très intéressées par une aide de la Métro dans le domaine de la prévention : aucun des thèmes n'a été cité à plus de 50%. Les communes du centre, par contre, mettent en pôle position l'information à la population (100%), les études spécialisées ou expertises et la mise en réseau des acteurs (80%) devant l'assistance juridique, les travaux de protection et la veille documentaire (60%).

Au Nord-est, ce sont les travaux de protection, la mise en réseau des acteurs et la création d'un groupe de travail intercommunale qui ressortent le plus avec un pourcentage de 75%. Malgré le manque de données pour les communes du Nord, on note que les travaux de protection et la mise en réseau des acteurs sont également en tête de classement.

Domaine de la gestion de crise

Quelle que soit la zone géographique, la demande la plus formulée par les communes concerne l'organisation de la solidarité intercommunale avec 50% au minimum des communes intéressées par ce thème.

Au Sud et au Centre, les communes sont intéressées par le retour d'expérience et la mutualisation des moyens principalement. Au Nord, c'est le problème des systèmes d'alerte qui ressort le plus.

Suggestions d'aide

Les communes du Sud sont principalement intéressées par la mutualisation des moyens et la gestion de la documentation.

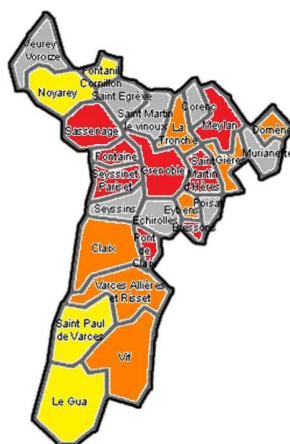
Au nord, ce sont le financement et l'aide technique qui ressortent et au nord-est, le financement et la gestion des communes par zones géographiques.

Les communes du centre préféreraient une gestion des communes selon les types de risques et sont intéressées par la mutualisation des moyens.

Les communes expriment donc des besoins différents selon leur emplacement géographique. **Le besoin de mutualisation des moyens et de coordination se retrouve présent dans toutes les zones géographiques.**

3. Analyse des résultats en fonction de la taille des communes

Par la suite, les résultats ont été analysés en fonction du nombre d'habitants dans les communes de la Métro, selon 3 catégories : les communes de moins de 4 000 habitants (8 communes), celles de moins de 10 000 (9 communes) et celles de plus de 10 000 habitants (9 communes).



Carte 4 : Différenciation des communes par leur taille

Risques majeurs

Toutes les communes de la Métro, quelle que soit leur taille, sont plus ou moins exposées aux mêmes risques ; seules les petites communes n'hébergent pas le risque industriel.

Le tableau suivant regroupe les risques qui sont présents dans 100% de la catégorie concernée :

Risque	Taille des communes		
	Petites	Moyennes	Grandes
Crues torrentielles	X	X	
Industriel		X	X
Inondation de plaine		X	X
Mouvement de terrain	X	X	X
Rupture de barrage		X	X
Séisme 1B	X	X	X
TMD		X	X

Tableau 7: Risques Majeurs présent dans toutes les communes suivant la taille

Gestion des PCS

On remarque que la quasi-totalité des communes de plus de 10 000 habitants ont mis en place un PCS et ont diffusé un DICRIM à la population. De façon générale, les communes de taille inférieure ont plus de difficultés à réaliser leur PCS et leur DICRIM.

Sur l'ensemble des communes de la Métro, 22% n'ont pas encore mis en place un PCS mais on peut noter que l'élaboration du PCS ne dépend pas de la taille de la commune. Or, d'après la loi du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile, les PCS sont obligatoires pour les communes soumises à un PPR prévisible approuvé et celles comprises dans le champ d'application d'un PPI. Ce qui signifie que toutes les communes de la Métro devraient à ce jour disposer d'un PCS.

L'article 3 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS précise que celui-ci comprend le DICRIM. Or les communes de petite taille rencontrent des difficultés quand à l'édition de ce livret alors que la presque totalité des maires des communes de taille moyenne et de grande taille ont réalisé leur DICRIM.

Seules 29% des communes de taille moyenne et 57% des grandes communes organisent des réunions publiques.

Ces résultats mettent en évidence le manque de communication et d'information concernant les risques majeurs au sein des petites communes.

Alerte

Presque toutes les communes, quelle que soit leur taille, possèdent un système d'alerte à la population. Cependant, rares sont celles qui possèdent un système d'alerte en masse de la population, c'est-à-dire un système d'appels téléphonique en chaîne, et cela est d'autant plus vrai que la commune compte peu d'habitants.

Domaine de la prévention

Le désir des petites communes concerne dans ¾ des cas le financement des travaux de protection et l'information à la population et dans la moitié des cas la mise en réseau des acteurs.

Le désir des communes de taille moyenne concerne la création d'un groupe de travail intercommunal dans ¾ des cas et dans plus de la moitié des cas la mise en réseau des acteurs et l'information à la population.

La demande des grandes communes concerne la participation dans les études spécialisées ou les expertises, le financement des travaux de protection, la mise en réseau des acteurs et l'information à la population dans ¾ des cas et dans plus de la moitié des cas l'assistance juridique.

Domaine de la gestion de crise

L'ensemble des petites communes demande le financement et la maintenance des systèmes d'alerte au niveau intercommunal. Les ¾ souhaitent une organisation de la solidarité au niveau intercommunal et le partage des retours d'expérience. La moitié désire la mutualisation des moyens. Plus de la moitié des communes de taille moyenne souhaitent une organisation de la solidarité au niveau intercommunal et la mutualisation des moyens.

Les communes de grande taille ont principalement des besoins concernant la mutualisation des moyens, une organisation de la solidarité au niveau intercommunal et le partage des retours d'expérience

Au vu des résultats ci-dessus, on peut noter que les plus petites communes se distinguent des autres par leur demande forte d'une homogénéisation des systèmes d'alerte à la population.

Suggestions d'aide

Les principales demandes des petites communes concernent

- Mutualisation, coordination
- Financement (travaux, systèmes d'alerte)
- Aide technique
- Gestion de la documentation et information à la population

Les principales demandes des communes de taille moyenne concernent

- Mutualisation, coordination
- Gestion de la documentation et information à la population
- Regroupement des communes par zone géographique

Les principales demandes des grandes communes concernent

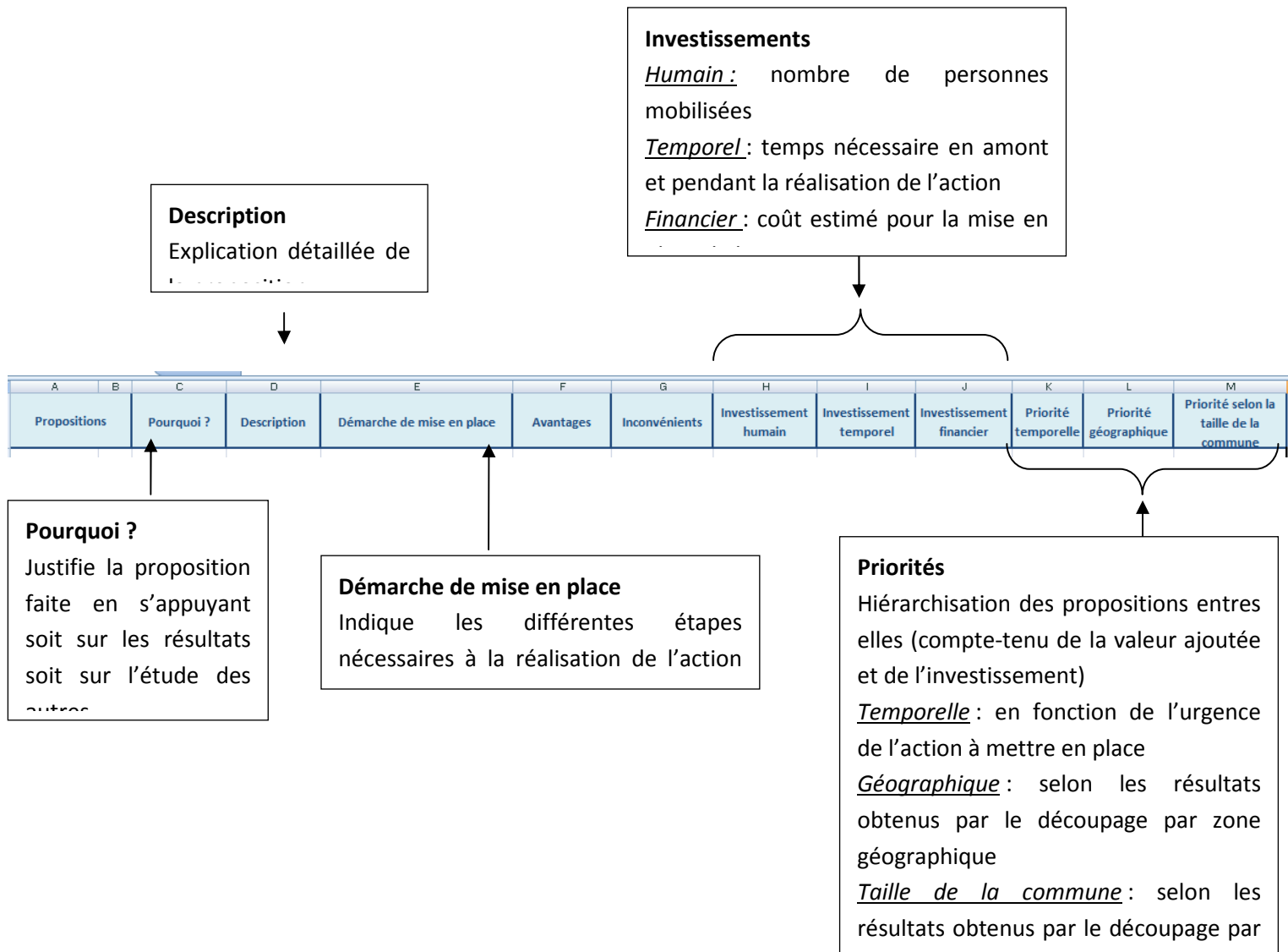
- Mutualisation, coordination
- Financement (travaux, systèmes d'alerte)
- Echanges d'expérience
- Gestion et regroupement des communes ayant les mêmes risques communs (achat groupés)

Les communes expriment des besoins très divers. Le besoin de mutualisation des moyens et de coordination se retrouve présent dans toutes les catégories de taille mais en proportions variables. Les autres besoins éventuels sont très disparates parmi les catégories de taille.

V. Propositions

Suite à l'analyse des résultats et à leur interprétation, des propositions de gestion intercommunale ont pu être dégagées. Le tableau se présente de la manière suivante :

Tableau 8: Trame du tableau des propositions



Le Vendredi 13 mars 2009 a été organisée une rencontre à la Métro en présence de M. Grasset (vice-président délégué aux risques majeurs, l'eau, l'agriculture et les relations avec les parcs naturels régionaux) et Mme Grémeaux (Direction des Politiques Urbaines). M. de Choudens et Mme Hébert représentant l'IRMa.

Cette rencontre a permis d'exposer à la Métro les résultats de l'enquête menée auprès des communes. Elle a également permis à la Métro de donner son point de vue sur la solidarité intercommunale face aux risques majeurs. Suite à la présentation du projet et des résultats obtenus, une discussion s'est amorcée entre les différents intervenants. Cet entretien a permis d'avoir un éclairage nouveau sur le projet avec des points de vue plus politiques.

Suite à nos rencontres avec les communes, plusieurs maires ont envoyé des courriers à Mr GRASSET concernant des demandes de financement. Le sujet a donc été abordé : il est possible que la Métro participe au financement à condition que les communes acceptent de partager les richesses communales. En effet, environ 80% des taxes professionnelles reviennent aux communes. Une gestion commune des risques ne peut être possible que si 20% supplémentaires étaient consacrés à l'agglomération.

Concernant la gestion des risques majeurs, la question de fond qui ressort est donc le **financement**.

La position des communes doit encore évoluer quant à la notion d'intercommunalité

De nombreuses communes souhaitent que la Métro participe ou réalise entièrement des travaux de protection, de l'information à la population... mais le problème est qu'elles veulent rester maître. De plus lorsqu'il y a un problème, les administrés, très attachés à leur Maire, veulent voir ce dernier présent sur le terrain et jouant son rôle de coordinateur. Ils ne souhaitent pas voir des "inconnus" se "mêler" à la situation.

Il existe une forte demande de la part des communes mais elles ne sont pas encore tout à fait prêtes à adhérer à l'intercommunalité.

Certaines communautés d'agglomération ont fait le choix prendre la compétence risque mais n'ont en revanche pas pris d'autres actions en charge. La Métro a choisi de prendre en charge l'urbanisation et le transport.

Conclusion

Cette étude, commandée par l'IRMA, réalisée auprès de 18 des 26 communes de la Métro a permis de cerner plus précisément les attentes de ces dernières quant à la mise en place d'une gestion intercommunale des risques majeurs. De même, plusieurs propositions ont été élaborées afin de faciliter la mise en place d'un tel mode de gestion.

Les résultats parfois hétérogènes témoignent de disparités dans les communes, tant au niveau de ce qui est déjà mis en place qu'au niveau des attentes dans le futur. De part leur taille, leur situation géographique ainsi que leur implication dans la gestion des risques majeurs, les communes n'ont pas les mêmes besoins ni la même organisation.

Cependant, l'analyse des résultats obtenus, souligne l'engagement certain des communes de la l'agglomération grenobloise dans la gestion des risques : les pourcentages sur la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde et son suivi au fil des années s'avèrent positifs et encourageants, de même les entretiens ont révélé un intérêt non négligeable des communes concernant ce projet d'amélioration de la gestion des risques.

Malgré la disparité des communes dans leur degré de prise en charge des risques majeurs, la partie « analyse » du projet nous a permis de mettre en lumière les axes de travail les plus pertinents. Le recoupage des données, qu'il soit géographique ou selon la taille des communes, nous amène aux mêmes conclusions.

Plusieurs thèmes sont récurrents, ce sont sur ceux-là que nous nous sommes principalement basés pour l'élaboration des suggestions. Les trois principales propositions concernent la majorité des communes : à de nombreuses reprises (72% des communes interrogées), le thème « Mutualisation et coordination » a été cité. Cette catégorie regroupe la mutualisation des moyens, l'organisation de la solidarité et la mise en réseau des acteurs. Le retour d'expérience, notamment sur le PCS, sa mise en place et son suivi, est également en tête de classement puisqu'il concerne les deux tiers des communes. Enfin l'information à la population arrive quant à elle en troisième position avec des attentes dans ce domaine de la part d'un peu plus de 60% des communes.

Parallèlement à ce sondage, l'étude des actions existantes dans 64 autres agglomérations françaises en matière de gestion des risques intercommunale montre qu'il est tout à fait possible de mener des actions, qu'une autre organisation est possible et fonctionne ailleurs. L'avancement et l'intérêt des communes de la Métro dans la gestion des risques ne fait que renforcer cette idée, qui ne demande qu'à être développée.

En conclusion, la proposition de mise en place d'une gestion intercommunale des risques majeurs au niveau de l'agglomération grenobloise reçoit un accueil favorable de la majorité des communes dont la volonté et l'implication dans ce domaine est grandissante.

Bibliographie

Type	Titre	Créateur	Date
Risques infos	Les mouvements de terrain	IRMA - Bulletin de liaison n°16	juin-05
	Vigilance et alerte	IRMA - Bulletin de liaison n°21	sept-08
	L'information des acquéreurs et locataires d'un	IRMA	janv-07
	La communauté scolaire face aux risques majeurs	IRMA	juin-07
Brochure	PCS Memento	Direction de la défense et de la sécurité	
	Prévenir et gérer les risques naturels au niveau local-Guide à l'usage du maire et des élus	IRMA	2008
	Plan Communal de Sauvegarde "S'entraîner pour	DDSC	oct-08
	Risques majeurs les bons reflexes	Grenoble communication	août-04
	On n'a jamais vu ça!	IRMA	
DICRIM	DICRIM Vaulnaveys-Le-Haut		
	DICRIM d'Eybens		
	Questionnaires à destination des communes et des EPCI sur la mise en place des PCS		
Thèse	Le PCS, une approche territoriale de la sécurité civile à travers l'enquête des conditions de mise en place dans les communes françaises	Mathilde Gralepou	janv-08
CD ROM	Plan Communal de Sauvegarde	DDSC	nov-05
	Mallettes Pédagogiques 2CD (Risques majeurs, nucléaire, crues torrentielles, sismique et	IRMA	
	Le risque sismique, fiches pédagogiques	IRMA	2008
	Prévention des risques majeurs en Rhône Alpes	IRMA, DRIRE, CIRIMI, SPIRAL	2003
En ligne	Rapport TMD + annexes	PRIHSE 2	juil-04
	Questionnaire entraide intercommunale		
	Recensement des expériences d'entraide		oct-07
	Liste des sirènes Isère, réseau national d'alerte		juil-07
Internet	La Métro : www.la-metro.org		
	Le Portail des Risques Majeurs : www.prim.net		
	L'Institut des Risques Majeurs : www.irma-		
	Les sites des communes...		

Table des illustrations

Figure

Figure 1 : Image de la Métro.....	4
-----------------------------------	---

Cartes

Carte 1 : les 26 communes de la Métro.....	5
Carte 2 : Les 18 communes ayant répondu au questionnaire	17
Carte 3 : Découpage en zone géographique	20
Carte 4 : Différenciation des communes par leur taille	22

Tableaux

Tableau 1 : Trame du tableau d'analyse des données	13
Tableau 2 : exemple du remplissage du tableau de données dans le domaine de la gestion de crise	13
Tableau 3 : Exemple du compte tenu du tableau des données pour les questions ouvertes	14
Tableau 4 : Explication des thèmes retenus	14
Tableau 5 : Retranscription des données qualitatives en données quantitatives	14
Tableau 6 : Analyse des données.....	15
Tableau 7: Risques Majeurs présent dans toutes les communes suivant la taille.....	22
Tableau 8: Trame du tableau des propositions.....	25

Graphiques

Graphique 1 : Exemple de graphique de retranscription des données.....	16
Graphique 2 : Données des 18 communes - Risques majeurs	13 bis
Graphique 3 : Données des 18 communes - Gestion du PCS	14 bis
Graphique 4 : Données des 18 communes - Système d'alerte.....	14 bis
Graphique 5 : : Données des 18 communes - Domaine de la prévention.....	15 bis
Graphique 6 : Données des 18 communes - Domaine de la gestion de crise	15 bis
Graphique 7 : Données des 18 communes - Suggestions des communes	15 bis
Graphique 8 : Zone géographique - Gestion des PCS	16 bis
Graphique 9 : Zone géographique - Système d'alerte	16 bis
Graphique 10 : Zone géographique - Domaine de la prévention	16 bis
Graphique 11: Zone géographique - Domaine de la gestion de crise.....	16 bis
Graphique 12: Zone géographique - Suggestions des communes.....	17 bis
Graphique 13 : Taille des communes - Gestion des PCS.....	18 bis
Graphique 14 : Taille des communes - Système d'alerte.....	18 bis
Graphique 15 : : Taille des communes - Domaine de la prévention	18 bis
Graphique 16 : : Taille des communes - Domaine de la gestion de crise.....	18 bis
Graphique 17 : : Taille des communes - Suggestions des communes.....	19 bis

« Bis » signifie que le graphe se trouve au dos de la page

Lexique

AS	Autorisation avec Servitudes
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CODAH	COmmunauté De l'Agglomération Havraise
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DICRIM	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
IRMa	Institut des Risques Majeurs
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
ORSEC	Organisation de la Réponse de SEcurité Civile
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PER	Plan d'Exposition aux Risques
PICS	Plan InterCommunal de Sauvegarde
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRn	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PSS	Plan des Surfaces Submersibles
SIG	Système d'Information Géographique
TMD	Transport de Matières Dangereuses